

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11497
6 septembre 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 6 SEPTEMBRE 1974, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer aux lettres qui vous ont été adressées par le représentant permanent de la République arabe syrienne, le 3 septembre 1974 (A/9678-S/11482 et A/9679-S/11483).

L'assertion que l'on trouve dans la première lettre, selon laquelle les Israéliens auraient ouvert le feu sur des agriculteurs syriens, est totalement gratuite. La deuxième lettre parle à nouveau d'Abou Saleh, mais omet d'indiquer qu'il s'agit d'un sergent major de l'armée syrienne qui avait traversé la ligne de séparation A et a été capturé du côté israélien, à 500 mètres environ de ladite ligne, ainsi que je l'ai expliqué dans ma lettre du 19 août 1974 (A/9677-S/11460).

Il ne fait pas de doute que les lettres syriennes visées plus haut, pleines d'accusations sans fondement, ne sont, comme celles qui les ont précédées, que de vaines tentatives pour masquer le fait que la Syrie commet des violations de plus en plus graves de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes, et en particulier qu'elle garde une quantité d'armes supérieure à celle autorisée par l'Accord et que ses soldats font des incursions dans la zone de séparation en se livrant à des activités qui modifient le statu quo dans cette zone. Des plaintes détaillées concernant ces violations syriennes ont été présentées par Israël à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent d'Israël auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Yosef TEKOANI